

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 21 mai 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;
Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absente et non représentée : 1
Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N° DL27052025-25 : Candidature de la Ville de Lacanau à une démarche Espace Naturel Fréquenté pour le lac et ses abords

Rapporteur : [Monsieur le Maire](#)

La Ville de Lacanau s'est donnée pour **grandes orientations stratégiques sur son lac** de le préserver ainsi que ses abords sensibles, bâtis et non bâtis, et de prendre en considération la problématique de gestion des eaux (Plan Local d'Urbanisme, Agenda 21). Elle a relevé, dans son PLU approuvé en 2017, l'intérêt de conduire sur le lac une réflexion globale compatible avec les dispositions de la loi Littoral et l'évolution des sites protégés pour leur valeur paysagère et environnementale.

Le Syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du bassin versant et étangs du littoral girondin (SIAEBVELG), dont le périmètre d'intervention concerne **l'ensemble du bassin versant d'alimentation des lacs médocains**, a pour mission d'assurer **la gestion qualitative et quantitative des eaux superficielles des nappes et milieux associés**, ainsi que la conservation et la valorisation de ce patrimoine collectif.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Littoral œuvre, dans le cadre d'une feuille de route intitulée « Littoral 2030 : Réussir la transition du littoral de Nouvelle-Aquitaine », selon quatre axes : Organisation de l'espace littoral, Gestion de la bande côtière, Aménagement touristique durable, Préservation des milieux et espaces naturels.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration du GIP Littoral a validé la généralisation du dispositif **Espaces naturels fréquentés (ENF)** dans le cadre d'un appel à candidatures permanent et d'une présentation en groupe technique du GIP Littoral.

Dans le cadre de la préparation des Rencontres du Lac organisé les 12 et 13 septembre 2024, la Ville de Lacanau, le SIAEBVELG et le GIP Littoral ont partagé les points communs de leurs orientations stratégiques, ainsi que l'état des lieux, les enjeux et les dynamiques d'usage et de patrimoine naturel du lac et de ses abords.

Il en est ressorti l'intérêt de réfléchir à la compatibilité entre les usages, la fréquentation et la préservation du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique, et pour cela de mener une étude sur ces sujets dans le cadre de la démarche « Espaces naturels fréquentés » (ENF).

L'étude sera conduite en trois phases d'études complémentaires, avec des modalités de concertation adaptée aux objectifs :

- Une 1ère phase de diagnostic, croisé entre les dynamiques d'usages ou de fréquentation et les enjeux environnementaux ;
- Une 2ème phase d'élaboration d'un plan-guide ou schéma d'aménagement paysager et de gestion durable du site, définissant des orientations stratégiques et mesures concrètes pour l'avenir du lac et de ses abords dans le but d'accompagner les évolutions à engager au regard notamment des pratiques et des changements climatiques ;
- Une 3ème phase portant sur les critères de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du projet.

Présenté aux usagers du lac, associations et professionnels, en septembre 2024, puis aux partenaires institutionnels en février 2025, le projet d'étude sur le lac de Lacanau et ses abords a reçu un accueil très favorable.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région-Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde proposent d'étudier le soutien financier, sur leur exercice 2026 ou 2027, à cette démarche portée par la Ville de Lacanau en lien étroit avec le SIAEBVELG et le GIP Littoral.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme communal approuvé par délibération du conseil municipal réuni en sa séance du 11 mai 2017 ;

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20250603-DL27052025-25-DE Date de réception préfecture : 03/06/2025

VU le plan d'action « Littoral 2030 » du GIP Littoral approuvé par l'assemblée générale du 2 décembre 2019

VU l'Agenda 21 de la commune de Lacanau approuvé par délibération n°16122020-12 du conseil municipal réuni en sa séance du 16 décembre 2020 ;

VU la démarche « Espace Naturel Fréquenté » adopté par le conseil d'administration du GIP Littoral le 22 juin 2023,

CONSIDERANT que la conciliation des usages et de la fréquentation avec la préservation du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique est objectif central de la politique de la Ville de Lacanau.

CONSIDERANT les enjeux prévalant à la perspective de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lacs Médocains approuvé initialement en 2007 puis après une première révision en 2013,

CONSIDERANT la démarche « Espace Naturel Fréquenté » adopté par le conseil d'administration du GIP Littoral le 22 juin 2023,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 mai 2025.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

CANDIDATE auprès du GIP Littoral à une démarche d'Espace Naturel Fréquenté pour le lac de Lacanau et ses abords, avec l'appui du SIAEBVELG.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher les meilleurs financements possibles de l'étude sur le lac et ses abords jusqu'à 80%.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Jacqueline HOFFMANN

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-25-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-25-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025